



29 MARS 2020

## **-CRISE--- « CORONAVIRUS »-**

Dans un contexte extrêmement difficile suite aux différentes mesures de confinement, nous sommes confrontés à une baisse drastique de notre activité. Une grande incertitude demeure sur l'amélioration de notre programme de vols dans les semaines et mois à venir au vu de l'évolution de la situation sanitaire.

### **Les prévisions jusqu'au 15 avril :**

Le planning va devoir s'adapter à l'incertitude du programme au fil des jours. Le très faible volume de vols conduira les pnc à n'avoir peu ou pas d'activité sur le mois d'avril.

À compter de ce 01/04...

La base d'Ajaccio opérera un aller retour Marseille en ATR du lundi au vendredi avec un touché à Figari le lundi mercredi et vendredi.

La base de Bastia rejoindra Marseille avec un touché le mardi jeudi et vendredi à Calvi.

Un départ d'Ajaccio vers Nice avec un touché Bastia du lundi au vendredi, en fonction du remplissage.

Aucun vol prévu le week-end...

Ces vols déjà très réduits pourront l'être d'autant plus que chaque jour en accord avec l'office des transports les vols où aucun passager n'est prévu peuvent être annulés.

Depuis 1961 date d'ouverture d'Orly, cet aéroport n'avait jamais subi de fermeture totale...pourtant ce mardi 31/03 celui ci cessera totalement son activité et ce jusqu'à nouvel ordre.

La Corse ne sera donc plus reliée en direct vers la capitale.

5 de nos A320 dont les 2 Neo seront stockés et un A320 partira chaque après-midi d'Ajaccio en passant par Bastia pour relier Marseille aller retour et ce pour des besoins de fret et transport de médicaments dans nos soutes.

Le transport de passagers est très encadré par les autorités sous conditions, d'extrême nécessité de voyager.

La base de Figari est à l'arrêt tout comme celle de Toulouse. Ce programme est susceptible de changer sans préavis.

Notre direction a demandé l'accord afin de réduire le nombre de PNC sur A320 à 3 voir même 2, en raison de la situation actuelle.

## **L'activité partielle pour sauver la trésorerie et les emplois**

Pour les PNC, Air Corsica a décidé de mettre en oeuvre l'activité partielle dès la mise en place de la circulaire.

L'activité partielle est un régime d'aide aux entreprises faisant face à des difficultés conjoncturelles. Ce dispositif d'aides gouvernementales a pour objectif de préserver la trésorerie des entreprises en limitant leurs dépenses. Des mesures d'allégement fiscal et d'indemnisation d'une partie des rémunérations permettant de réduire considérablement les charges liées aux salaires tout en maintenant les emplois. Ce dispositif permet à notre compagnie de diminuer ses coûts sans avoir à recourir aux licenciements.

## **Rémunération**

Le décalage de la rémunération de l'activité du mois payé à mois + 1 va décaler les effets de la baisse d'activité.

**En mars :** notre salaire est calculé sur l'activité de février, nous serons rémunéré normalement.

**En avril :** c'est en avril que le dispositif d'indemnisation pourrait intervenir.

Nous percevrons notre smmg + primes et les variables de mars.

Pour les pnc qui bénéficient d'indemnités journalières exceptionnelles pour garde d'enfant seront payé : une partie par l'assurance maladie et le complément de salaire par la compagnie. Le paiement des indemnités journalières sont payés en amont de notre salaire, pour info certains ont déjà perçu les indemnités versées par l'assurance maladie de mars ce qui correspond à notre salaire de fin avril.

L'équipe SNPNC reste mobilisée pour vous informer et s'assurer de la mise en place des meilleurs pratiques dans les jours et les semaines à venir en fonction de l'évolution de la pandémie de Covid-19. Nous vous tiendrons informés également de la mise en place de la circulaire ministérielle et de sa méthode de calcul pour la rémunération.

**PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES VÔTRES !!!!**

**EQUIPE SYNDICALE – SNPNC-fo- XK-**